

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 09

COUR SUPREME

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 121: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR COUR SUPREME	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	12
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	15
2.2.	PROGRAMME 122: CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	24
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	24
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	27
2.3.	PROGRAMME 123: CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT	33
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	34
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	35
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	35
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	37
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	41

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	42
3.2.	LEÇONS APPRISES	42
3.3.	PERSPECTIVES	43

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans cette vision, l'indépendance de la justice remplit une fonction sociale duale. D'un côté, le public mesure à son aune le degré de professionnalisme et d'efficacité de ceux qui exercent le pouvoir judiciaire. D'un autre côté, l'indépendance de la justice est un principe régulateur de l'ordre social librement consenti par les citoyens. En ce sens, elle est réductible à leur confiance dans la justice, en tant que fondement de l'autorité des décisions de celle-ci et symbole de l'impartialité nécessaire pour la cohésion sociale.

L'entrecroisement des regards montre que la dignité du magistrat se lit notamment dans la reconnaissance sociale de son aptitude à satisfaire les exigences de sa fonction.

L'idée fondamentale autour de laquelle s'organise la réflexion est qu'une coopération harmonieuse doit être pensée sur la base de la juste répartition du pouvoir « politique » entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire comme un principe fonctionnel d'organisation de la société, une règle de gouvernement posée pour leur permettre, chacun en ce qui le concerne dans son domaine réservé, exclusif d'autres autorités, d'exprimer la souveraineté nationale. En ce sens, la mise en œuvre du principe de la séparation des pouvoirs implique la fonction constitutionnelle de la justice qui est un principe même du pouvoir souverain du juge et se traduit par la liberté d'interpréter la loi et de dire le droit, pour le peuple et au nom du peuple. Le seul gage de l'affirmation de l'Etat de droit, de sa stabilité et le fonctionnement harmonieux de toutes les institutions, qui procède du respect de la loi fondamentale.

La garantie de l'indépendance de la justice, entendue à la fois comme l'indépendance des juges et des juridictions, renvoie notamment aux conditions de nomination des magistrats, à la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature, au statut des magistrats et aux règles afférentes à leur déontologie, mais encore aux moyens dont sont effectivement dotés les juridictions, aux modalités de saisine et aux conditions d'accès qui, si elles sont trop restrictives, conduisent à la paralysie des institutions. L'indépendance de la justice se trouve également au fondement de la sécurité judiciaire, elle-même condition du développement économique.

Garantir cette indépendance, c'est aussi assurer à ses acteurs les moyens d'exercer leurs fonctions. Elle vise les moyens personnels du juge auquel le traitement doit permettre de vivre décemment et d'être mis à l'abri de la tentation. Mais elle vise également les moyens de la juridiction elle-même qui doivent être suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement ses missions.

Les principes directeurs de la politique de la Cour Suprême

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême.

- la promotion d'une justice qui sera rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit caractérisé notamment par le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;
- le renforcement de l'indépendance du système judiciaire, afin d'améliorer la réputation du

pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;

- le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique ;
- le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques, indispensable pour l'efficacité des politiques publiques;
- les magistrats règlent les affaires dont ils sont saisis impartialement, d'après les faits et conformément à la loi, sans restrictions et sans être l'objet d'influences, d'incitations, de pressions, de menaces ou d'interventions indues, directes ou indirectes, de la part de qui que ce soit ou pour quelque raison que ce soit ;
- les juges sont liés par le secret professionnel en ce qui concerne leurs délibérations et les informations confidentielles qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions autrement qu'en audience publique, et ne sont pas tenus de témoigner sur ces questions.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le pouvoir judiciaire est prévu à l'Art. 37 de la constitution. Il est exercé par la Cour Suprême, les Cours d'appel et les Tribunaux.

Au Cameroun, la Cour suprême est la plus haute juridiction en matière judiciaire, administrative et de contrôle et jugement des comptes. Elle a exercée jusqu'au 07 février 2018 la fonction de Conseil constitutionnel.

D'une manière générale, elle :

- statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures ;
- veille à la bonne application de la loi ;
- contrôle et statue sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ;
- statue comme troisième degré de juridiction en matière pénale et civile en cas de cassation ;
- juge du contentieux de l'exécution de ses propres décisions ;
- connaît en appel du contentieux des élections régionales et municipales, des décisions des tribunaux administratifs et des tribunaux régionaux des comptes.

La Cour Suprême comprend :

- une chambre judiciaire ;
- une chambre administrative ;
- une chambre des Comptes ;
- une Section Spécialisée ;
- une Section de la Common Law.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat a profondément modifié le droit budgétaire et introduit de nouvelles règles d'élaboration, de présentation, d'exécution et de contrôle de la loi de finances. Ici, la priorité est désormais accordée à la gestion axée sur les résultats.

A côté de cette donne, il y a une autre réalité : la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays statuant en matière judiciaire, administrative et financière, incarne le pouvoir judiciaire. De ce fait, elle occupe une place prépondérante dans le nouveau cadre de gestion de l'Etat. Faut-il le rappeler, la loi du 21 avril 2003 fixant les attributions et l'organisation de la Chambre des comptes lui confère des compétences juridictionnelles et extra-juridictionnelles. Par exemple, la Chambre des comptes contrôle et juge les comptes des comptables publics. D'autre part, la même institution est compétente pour donner son avis sur les projets de loi de règlement présentés au parlement. D'où la nécessité d'une appropriation complète des réformes en cours.

La mise en œuvre du budget 2018 a été influencée par :

- L'accroissement des missions de la Cour avec le fonctionnement effectif de la Section de la common law et de la Commission d'indemnisation en raison d'une détention provisoire ou d'une garde à vue abusive ;
- Le redéploiement des effectifs dans les sections pour la saisie des données ;
- Le non déploiement de l'application PROBMIS ;
- La non désignation des responsables d'actions et de contrôleurs de gestion ;
- Le renforcement des capacités du personnel ;
- L'insuffisance des locaux pour accueillir certains services, les locaux techniques ;
- L'insuffisance des bureaux pour accueillir les personnels de la Cour Suprême.

Au cours de l'exercice 2017, la Cour Suprême du Cameroun a exécuté trois programmes dont deux opérationnels et un support, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

s **Programme 121** : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Cour Suprême;

s **Programme 122** : Contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics;

s **Programme 123**: Contribution à la consolidation de l'Etat de droit.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 121

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS
SECTEUR COUR SUPREME

Responsable du programme

NJOUME MOUAKO MATHURIN

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
Indicateurs	Intitulé :	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	Unité de mesure :	Pourcentage
	Année de référence :	2016
	Valeur de référence :	98,59%
	Année cible :	2020
	Valeur cible	100%
Actions du programme	- Action 02: Coordination administrative et suivi des activités des services de la Cour Suprême - Action 03: Gestion financière et budgétaire - Action 04: Gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême - Action 06: Modernisation du système d'information et de communication de la Cour Suprême - Action 07: Gestion des ressources humaines de la Cour Suprême - Action 10 : Développement des TIC	
Dotations initiales	AE : 2 233 520 000	CP : 2 233 520 000
Contexte de mise en œuvre	Tout comme les années antérieures, la mise en œuvre du programme 121 s'est faite dans un contexte de non déploiement de l'application PROBMIS qui a pour effet le manque d'exactitude avec la chronologie des actions.	
Responsable du Programme	M. NJOUME MOUAKO Mathurin, Secrétaire Général de la Cour Suprême	

OBJECTIF	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	60.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 2 231 520 000	CP 2 231 520 000

RESPONSABLE DU PROGRAMME	NJOUME MOUAKO MATHURIN,
--------------------------	-------------------------

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Comme en 2017 l'année 2018 a été marquée par l'absence de L'application PROBMIS ce qui produit quasiment les mêmes conséquences.

C'est ainsi que le processus de la préparation du budget connaît d'énormes difficultés, surtout la phase de la saisie des données.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme 121 reste et demeure transversal, raison pour laquelle il est consacré à l'équipement et au fonctionnement des services de la Cour Suprême.

Résultat technique obtenu	98,57%	
Taux de réalisation des indicateurs	98,57%	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : Ecart AE : 0	CP : Ecart CP : 0
Crédits consommés	AE : 2 185 820 000	CP : 2 185 820 000
Taux de consommation	97,87%	97,87%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	L'ensemble des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Cour Suprême. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels : • l'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême ; • la coordination des différents services de la Cour Suprême ; • l'élaboration du budget triennal 2019-2021 ; • renforcement du partenariat entre la Cour et les autres Hautes Institutions judiciaires, administratives et financières internationales en terme de formation, malgré la modicité des fonds réservés à cet effet ; (qui n'a pas permis de refondre les perspective) • la prise en compte des dépenses communes, avec le paiement des salaires des personnels et des gratifications ; • l'entretien courant des infrastructures, matériels et des équipements et des véhicules de fonction.	

Perspectives	- (i) l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines - (ii) la mise en place d'un système de gestion informatisé du personnel - (iii) l'organisation des voyages d'études auprès des autres Hautes Institutions Judiciaires, Administratives et Financières étrangères et internationales - (iv) la réorganisation des archives et de la documentation - (v) la poursuite des formations des magistrats, greffiers et autres agents - (vi) le renforcement des capacités des personnels magistrats, greffiers et autres agents - (vii) Intégration d'une action propre au Parquet Général, en attendant que dans les prochains budgets, un programme lui soit dédié
--------------	--

ü Analyse de la performance globale du programme 121

La gouvernance en matière de justice commande de lutter contre les dysfonctionnements qui la rendent inefficace. En effet, le respect dû à la justice disparaît quand ses décisions ne sont pas exécutées, lorsque ses sanctions ne sont pas dissuasives ou lorsque les lois sont mal appliquées ou inappliquées. Améliorer l'administration et la gestion des services de la Cour Suprême, c'est également améliorer la gestion du sous-secteur et cela exige de renforcer constamment les ressources humaines et leurs capacités, de mobiliser de façon accrue les ressources matérielles et financières, de disposer d'un système d'information performant et d'infrastructures de qualité.

Ce programme a pour objectif d'appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême. La réalisation de cet objectif a conduit à l'identification de six (6) actions :

- Action 02: coordination administrative et suivi des activités des services de la Cour Suprême ;
- Action 03: gestion financière et budgétaire ;
- Action 04: Gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême ;
- Action 06: Modernisation du système d'information et de communication de la Cour Suprême ;
- Action 07: gestion des ressources humaines de la Cour Suprême ;

Action 10: développement des TIC.

Malgré la mise en œuvre d'une politique de communication adéquate centré sur modernisation et le développement du système d'information, il est évident de poursuivre l'implémentation de cette politique afin de la pérenniser. L'opacité jadis observée dans la circulation de l'information relevée dans le RAP antérieur reste moins persistante.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	98,57%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 202 850 222	CP 2 202 850 222
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 28 669 778	Ecart CP 28 669 778
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 185 820 000	CP 2 185 820 000
TAUX DE CONSOMMATION	97,87 %	97,87 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	L'ensemble des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Cour Suprême. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels : • l'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême ; • la coordination des différents services de la Cour Suprême ; • l'élaboration du budget triennal 2019-2021 ; • renforcement du partenariat entre la Cour et les autres Hautes Institutions judiciaires, administratives et financières internationales en terme de formation, malgré la modicité des fonds réservés à cet effet ; (qui n'a pas permis de refondre les perspective) • la prise en compte des dépenses communes, avec le paiement des salaires des personnels et des gratifications ; • l'entretien courant des infrastructures, matériels et des équipements et des véhicules de fonction.	
PERSPECTIVES 2019	• l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines • la mise en place d'un système de gestion informatisé du personnel • l'organisation des voyages d'études auprès des autres Hautes Institutions Judiciaires, Administratives et Financières étrangères et internationales • la réorganisation des archives et de la documentation • la poursuite des formations des magistrats, greffiers et autres agents • le renforcement des capacités des personnels magistrats, greffiers et autres agents • Intégration d'une action propre au Parquet Général, en attendant que dans les prochains budgets, un programme lui soit dédié	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 02 COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

La Coordination et le suivi des activités des Services de la Cour Suprême a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de ladite Cour. La réalisation technique a connu une légère augmentation par rapport à celle de l'année passée, avec un taux de consommation financière de 100%:

A travers cette consommation, la Cour Suprême a pu réaliser comme par le passé, malgré la modicité de son contenu, un ensemble d'activités dont l'organisation de la rentrée solennelle, le règlement de la police d'assurance contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA et la mise en œuvre des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général en ont été les majeurs.

Il faut toujours noter le contexte marqué par l'accroissement des besoins tant matériels que financiers dans lequel cette action s'est déroulée.

financiers dans lequel cette action s'est déroulée.

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	620 420 000	620 420 000	608 887 238	608 887 238	608 887 238	608 887 238	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte où • § plusieurs Hauts magistrats accueillis par la Cour Suprême à l'issue du Conseil Supérieur de la Magistrature du 07 juin 2017, sont encore sans bureau ; • § Les besoins de la Cour ne cessent d'accroître ; • Les moyens financiers sont limités.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	A travers cette action, la Cour Suprême a réalisé un ensemble d'activités dont les plus importants sont : • L'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême, qui est un événement institutionnel permettant à ladite Cour de lancer ses activités judiciaires de l'année. Celle de l'année 2018 a connu la participation de plusieurs personnalités de marque parmi lesquels le Premier Ministre. La consommation des moyens a été orientée d'une part vers la logistique de la cérémonie et d'autre part vers la réception organisée à l'occasion ; • Règlement de la Police d'assurance, contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA ; • Coordination et suivi des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général avec l'acquisition de fournitures et autres consommables de bureau pour leurs fonctionnements • Acquisition du matériel.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources ont été consommées à hauteur de 100% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs. Cependant nous notons une légère progression par rapport au rapport de l'année passée. Ceci se justifie par l'augmentation des effectifs de la Cour Suprême.
Perspectives 2019	• Poursuivre avec l'amélioration de la qualité organisationnelle des événements inscrits dans cette action ; • Poursuivre également avec l'amélioration de la qualité de service offert au niveau du Siège, Parquet Général et du Secrétariat Général de la Cour Suprême ; • Veiller à l'effectivité de la mise sur pieds d'un système d'information moderne et fiable ; • Implémenter les moyens technologiques pour améliorer les relations entre les justiciables et la Cour.

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	91 000 000	91 000 000	90 275 875	90 275 875	90 275 875	90 275 875	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par • § Lla poursuite du fonctionnement effectif de la chaîne PPBS ; • § Illes moyens financiers limités ; • NécNécessité de poursuivre le renforcement des capacités des membres de la chaîne PPBS.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraunts)	L'ensemble des tâches menées dans le cadre de cette action ont abouti l'élaboration et la validation du CDMT, du RAP, du PPA. En plus de ces activités, la rédaction des DAO et la passation des marchés sont aussi à inscrire à l'actif de cette action.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraunts)	Au regard des appréciations faites par les équipes d'évaluation du MINEPAT et le MINFI sur les documents susvisés produits, nous pouvons comprendre la consommation à au taux de 100% de la programmation budgétaire dédiée.								
Perspectives 2019	Renforcement permanent et continu des capacités des membres de la chaîne PPBS ;								

Action 04 GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 340 800 000	1 340 800 000	1 324 520 899	1 324 520 899	1 324 520 899	1 324 520 899	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par • § Les moyens financiers limités pour l'entretien des véhicules de fonction et les autres équipements. • § Une extension du système de vidéosurveillance ; • La vétusté des installations électriques.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les principales activités effectuées à travers cette action concernent l'entretien du parc automobile de la Cour Suprême, avec l'achat des pièces de rechange et des réparations à répétition au regard de la vétusté de celui-ci et du manque de moyen pour le renouvellement. L'entretien courant des infrastructures et des équipements n'était pas en reste, avec le renouvellement du revêtement des murs des bâtiments, l'entretien des installations du système de vidéosurveillance, des installations électriques et assurer le bon fonctionnement du groupe électrogène.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La consommation à taux de 100% des ressources financières allouées à cette peut être justifiée par un taux de réalisation physique plus que satisfaisante.								
Perspectives 2019	• Poursuivre l'entretien des équipements de la Cour Suprême pour améliorer davantage les conditions de travail des personnels ; • Renforcer et renouveler certaines installations et les équipements de bureau.								

Action 06 MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	75 300 000	75 300 000	75 294 133	75 294 133	27 600 000	27 600 000	36,65 %	36,65 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte où le numérique conditionne le développement des structures et des pays d'une part, et d'autre part dans un contexte où l'informatisation du système d'information de la Cour Suprême est toujours d'actualité, pour se rapprocher de ses justiciables.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Comme en 2017, les activités inscrites dans le cadre de cette action ont été dans leurs majeures parties réalisées physiquement, ce qui explique le taux de 80,71%. Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant pour la réalisation financière, car l'entreprise CAMTEL a fait défaillance quant au suivi de leur dossier, en ce qui concerne la fourniture de la bande passante internet.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le taux de consommation de 36,65% se justifie comme en 2017 par la défaillance du partenaire CAMTEL qui n'a une fois de plus pas pris toutes les mesures nécessaires pour le règlement des factures contractuelles engagées par ladite Cour pour ses services.							
Perspectives 2019	• Mise en fonctionnement effectif du site web de la Cour Suprême ; • Poursuite de l'informatisation des traitements à la Cour Suprême ; • Renforcement du parc informatique ; • Amélioration l'accès à internet aux personnels.							

Action 07 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	101 000 000	101 000 000	100 872 940	100 872 940	100 872 940	100 872 940	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par • La nécessité de renforcement des capacités du personnel ; • Le respect des engagements pris avec les organisations internationales auxquelles la Cour Suprême a adhéré ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Participation aux séminaires et aux stages d'imprégnation et de recyclage aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le taux de 100% se justifie uniquement dans la consommation des crédits et non dans l'atteinte des résultats. Car les ambitions de formation au bénéfice de 90% de l'effectif de la Cour Suprême ont été très vite estompées par la modicité de l'enveloppe définitive.								
Perspectives 2019	• Besoin pressant de renforcement de capacité. • Nécessité d'organiser des séminaires de formation ;								

Action 10 DEVELOPPEMENT DES TIC

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	3 000 000	3 000 000	2 999 137	2 999 137	2 999 137	2 999 137	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action se déroule dans un contexte marqué par la caducité du système de gestion de documents et la limite de la couverture internet à la Cour Suprême.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	La seule activité inscrite à l'actif de cette action était l'acquisition et installation des points d'accès internet.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Le taux de 100% réalisé se justifie par l'affectation de tous les moyens à l'acquisition de ces matériels.								
Perspectives 2019	- Fusionner cette action avec l'action « Modernisation du Système d'information et de Communication » - Poursuite de la Modernisation de l'ensemble du système d'information de la Cour Suprême ; - Etendre les missions de cette action en y incluant toute activité ayant trait à la technologie de l'information et de la communication.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 122

CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION
BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS

Responsable du programme

Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
Indicateurs	Indicateur	Taux de réalisation des contrôles programmés
	Unité de mesure	Pourcentage
	Année de référence	2016
	Valeur de référence	75%
	Valeur cible	100%
	Année cible	2020
Actions du programme	Action 01: Contrôle et jugement des comptes de l'Etat Action 02: Contrôle et jugement des comptes des collectivités territoriales décentralisées Action 03: Contrôle et jugement des établissements publics administratifs Action 04: Vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organisations à fonds publics Action 05: Assistance à l'exécutif et au parlement Action 06: Fonctionnement des services de la chambre des comptes	
Dotations initiales	AE 452 550 000	CP 452 550 000
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte La mise en œuvre du programme s'est déroulée dans un contexte où l'on a noté l'insuffisance des conseillers, ce qui peut affecter la programmation lorsqu'un d'eux s'avère indispensable. L'arrivée de ses auditeurs stagiaires a suscité des moyens supplémentaires, qui malheureusement n'ont pas suffi, cela a posé le problème de leur installation jusqu'à ce jour. Cette insuffisance de moyens financiers s'est également manifestée dans les missions de contrôles sur place. En us la Chambre des Comptes a fait face à un problème de stockage des archives.	
Responsable du programme	M. ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes	

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des contrôles programmés
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	30.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	65.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 678 400 000	CP 678 400 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Monsieur ATEBA OMBALA Marc, Président de la Chambre des Comptes,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte où on est passé de l'insuffisance du personnel technique (Magistrat) à l'arrivée en juin 2017 de 35 jeunes auditeurs de justice affectés pour renforcer le personnel existant.

Au-delà du renforcement du nombre de cette catégorie de personnel, la Chambre des Comptes a évolué avec les ressources financières insuffisantes pour faire face de façon efficiente à tous ses besoins. De plus, les archives financières de l'Etat considérées comme des documents internes de la Chambre des Comptes courent un grand risque de dégradation faute d'un cadre approprié pour leur conservation

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Pour renforcer la répression des atteintes à la fortune publique, la Cour Suprême s'est employée à contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers :

- Le contrôle et le jugement des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics administratifs ;
- la vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organismes gérés sur fonds publics ;
- l'assistance à l'Exécutif et au Parlement en matière de contrôle et modernisation de la gestion des finances publiques.

Toutes ces missions requièrent la mise à niveau permanente des membres de la Chambre des Comptes d'où la nécessité d'effectuer régulièrement des missions de Benchmarking auprès des Hautes Institutions de contrôle des finances publiques et des institutions internationales de référence.

Analyse de la performance globale du Programme 122

Résultat technique obtenu	53,65%
Taux de réalisation des indicateurs	53,65%

Dotation des crédits	AE 678 400 000	CP 678 400 000
Crédits consommés	AE : 452 200 000	CP : 452 200 000
Taux de consommation	99,92%	99,92%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	L'essentiel des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Chambre des Comptes. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels : - Le contrôle et le jugement des comptes des différents comptables publics (Comptables publics de l'Etat, Agents Comptables, Receveurs municipaux) ; - Les contrôles administratifs sur les comptes des entreprises publiques et parapubliques ; - La production des rapports ; - Les missions d'assistance et d'appui au Parlement et à l'exécutif ; - Le renforcement des capacités des personnels.	
Perspectives	Implémenter les nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des lois de 2018 respectivement sur le régime financier et le code de transparence. Avec l'accroissement des nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des deux lois suscitées, il devient impérieux de pourvoir la Chambre des Comptes en moyens humains, financier, matériel, logistique adéquat pour lui permettre d'être à la hauteur de ses nouvelles attributions.	

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	53,65%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 642 606 857	CP 642 606 857
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 35 793 143	Ecart CP 35 793 143
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 452 200 000	CP 452 200 000
TAUX DE CONSOMMATION	99,92 %	99,92 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	L'essentiel des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Chambre des Comptes. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels : • Le contrôle et le jugement des comptes des différents comptables publics (Comptables publics de l'Etat, Agents Comptables, Receveurs municipaux) ; • Les contrôles administratifs sur les comptes des entreprises publiques et parapubliques ; • La production des rapports ; • Les missions d'assistance et d'appui au Parlement et à l'exécutif ; • Le renforcement des capacités des personnels.	

PERSPECTIVES 2019	Implémenter les nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des lois de 2018 respectivement sur le régime financier et le code de transparence. Avec l'accroissement des nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des deux lois suscitées, il devient impérieux de pourvoir la Chambre des Comptes en moyens humains, financier, matériel, logistique adéquat pour lui permettre d'être à la hauteur de ses nouvelles attributions.
----------------------	--

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DE L'ETAT								
OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Comme les années antérieures, cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté un accroissement dans la production des comptes par les comptables publics de l'Etat. De plus le processus d'internalisation des directives CEMAC a créé une émulation chez les magistrats de la Chambre des Comptes qui ont trouvé en cette internalisation un contexte de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics plus probant.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	L'analyse de cette action n'apporte pas d'amélioration particulière par rapport à 2017. Durant cet exercice, la juridiction financière a produit plusieurs rapports, rendu de nombreux arrêts et procédé à quelques descentes sur le terrain à l'effet de vérifier et collecter les documents nécessaire pour l'instruction des dossiers							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources affectées à cette action ont été consommées à un taux de 100% ayant servi pour l'essentiel aux missions de contrôles surplace, l'instruction des procédures, la prise en charge des descentes sur le terrain et à la production des décisions. Le taux de réalisation technique de 78,12% qui peut paraître disproportionné au taux de réalisation financière peut se justifier par les incidents de procédures qui ont nécessité un peu plus de ressources que ce qui était initialement prévu.							
Perspectives 2019	Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, il est souhaitable pour l'avenir que les vérificateurs sur place s'étendent à certains postes comptables à l'étranger. Il y a également lieu de procéder à la vérification sur place des registres retraçant les RAP et les RAR dans les différents postes comptables. Pour plus d'efficacité, il serait souhaitable de procéder aux vérifications informatisées des comptes sur chiffre.							

Action 02 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES									
OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	15 000 000	15 000 000	14 999 899	14 999 899	14 999 899	14 999 899	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté un faible taux de production des comptes par les receveurs municipaux. De plus, en interne, l'arrivée des auditeurs stagiaires déployés dans cette section a permis de relever le niveau de traitement des dossiers.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les activités majeures de cette action se résume dans les activités telles que l'instruction des comptes dont l'essentielle tourne autour du contrôle juridictionnel, les missions de contrôles surplace dans les communes des communautés effectuées par les Magistrats, les Greffiers et les assistants de vérification de la section en charge de l'action et la production des rapports juridictionnels ainsi des arrêts.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Sur les 70% de compte à contrôler et juger programmés, nous avons pu réaliser 55% des objectifs. Le gap non atteint peut se justifier par les éléments qui ont émaillé le contexte de la mise en œuvre de cette action notamment l'insuffisance de moyens financiers qui n'a pas permis le déploiement des équipes de contrôle sur le terrain pour boucler certains comptes en instruction.								
Perspectives 2019	• Nouvelle orientation dans l'organisation du travail ; • Formation continue des personnels techniques de la Chambre des Comptes ; • Développement des outils et supports de vérification • Vulgarisation et formation à l'utilisation de l'application SIMBA dans les recettes municipale • Vérification informatisée des comptes sur chiffre								

Action 03 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS								
OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	17 500 000	17 500 000	16 995 507	16 995 507	16 995 507	16 995 507	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est exécutée dans un contexte où la lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics est passée à une phase supérieur avec un contrôle plus accru dans les comptes des comptables des établissements publics administratifs. C'est le cas pour les autres actions.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Tout comme pour l'action précédente (action 02), les activités majeures de celle-ci se résume dans les tâches telles que l'instruction des comptes dont l'essentielle tourne autour du contrôle juridictionnel, les missions de contrôles surplace dans les entreprise publiques administratifs effectuées par les Magistrats, les Greffiers et les assistants de vérification de la section en charge de l'action et la production des rapports juridictionnels ainsi des arrêts.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La réalisation de 70% des objectifs sur les 80% de compte à contrôler et juger programmés pour cette action peut tout aussi se justifier par les éléments du contexte de sa mise en œuvre à savoir l'insuffisance de moyens financiers.							
Perspectives 2019	Pour mener à bien cette action, un certain nombre de perspectives ont été envisagées notamment • Formation continue des personnels techniques de la Chambre des Comptes • Développement des outils et supports de vérification • Renforcement des capacités techniques des agents comptables et des personnels des organes d'audit interne des EPA • Vérification informatisée des comptes des EPA • Améliorer l'efficacité de contrôle							

Action 04 VERIFICATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES ET AUTRES ORGANISMES A FONDS PUBLICS									
OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	38 000 000	38 000 000	18 087 330	18 087 330	18 087 330	18 087 330	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	• Cette action s'est exécutée dans un contexte où le contrôle de la Chambre des Comptes est limité aux états financiers des entreprises (à l'exclusion de tout jugement, car celles-ci n'ayant pas de comptable public). D'autre part les entreprises de ce secteur ne manifestent pas d'engouement quant à production de leurs documents comptables (Etats financiers). En fin, le faite que les ordonnateurs ne soient pas justiciables devant la Chambre des Comptes les met à l'abri des sanctions de celle-ci, d'où ce manque d'engouement. • La modicité des moyens (financiers et humains) pour effectuer régulièrement des contrôles dans ces entreprises ; • l'internalisation progressive des directives CEMAC.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les activités majeures qui ont concourues à la mise en œuvre de cette action sont palpables à trois points de vue. Dans le cadre de ses contrôles extra-juridictionnel les personnels de cette section se sont déployés sur le terrain pour les missions de vérification surplace. L'autre activité majeure ici concerne l'instruction des documents administratifs des entreprises du secteur public et parapublic. Enfin, la section c'est également employée à la production des rapports provisoires et définitifs.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Bien qu'ayant consommé les ressources allouées à cette action dans sa quasi-totalité, il se trouve que celui-ci s'est avéré insuffisant pour supporter tous les contrôles programmés. Conséquemment, le nombre de compte instruit a été minoré, ce qui eu une incidence sur le nombre de rapport produit.								
Perspectives 2019	• Poursuivre le renforcement quantitatif et qualitatif des personnels dédiés à la mise en œuvre cette action en procédant à un rééquilibrage interne des effectifs ; • Renforcement des contrôles et des vérifications surplace dans les entreprises ; • Rendre plus opérationnel la centrale des bilans en mettant l'accent sur son interactivité ; • Vérification informatisée des états financiers des entreprises du secteur public et parapublic								

Action 05 ASSISTANCE AU PARLEMENT ET A L'EXECUTIF

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	99 000 000	99 000 000	97 254 942	97 254 942	97 254 942	97 254 942	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est exécutée dans un contexte marqué par : • l'internalisation progressive des directives CEMAC ; • La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – Parlement ; • La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – MINFI – MINEPAT ; • L'appui financier du MINFI pour la prise en charge des activités qui concourent à cette action ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les activités majeures de cette action ont tourné autour des attributions extra-juridictionnelles de la Chambre des Comptes. Il s'agit de : • Avis donné sur le projet de loi de règlement de l'année concernée ; • Audit des Rapports Annuels de Performance des administrations ; • Audit du compte général de l'Etat (travaux de préparation de la certification du compte général de l'Etat); • Certification des déclarations des recettes des industries extractives (ITIE) ; • Organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La consommation totale des ressources réservées à cette action a permis d'atteindre les objectifs fixés à l'amorce de l'exercice. Il faut aussi noter que l'appui financier substantiel du MINFI y a fortement contribué.								
Perspectives 2019	Poursuivre de l'organisation des forums et des ateliers de renforcement des capacités du parlement et de l'exécutif ;								

Action 06 FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES								
OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	498 900 000	498 900 000	485 269 179	485 269 179	485 269 179	485 269 179	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué comme toujours par • l'insuffisance du cadre d'accueil à la Chambre des Comptes • Saturation du centre des archives de la Chambre des Comptes La minorisation des moyens financiers							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Cette action qui se présente comme une action support au aux autres, a permis comme dans le passé à la Chambre des Comptes non seulement d'effectuer des tâches de coordination, mais surtout de gérer le Greffe de ladite Chambre avec la mise en état des décisions rendues et leur notification aux concernés, la construction des minutiers de cette Chambre. Elle a aussi permis de réaliser comme activités majeures les tâches d'entretien ordinaire des locaux de la Chambre des Comptes avec le renouvellement des revêtements des murs. Les tâches de gestion des équipements n'ont été en reste car cette action, toujours dans le cadre de sa mise en œuvre, d'assurer le bon fonctionnement des groupes électrogènes, d'entretenir les équipements, les véhicules, les réseaux électrique et informatique de la Chambre des Comptes.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Cette action s'est déroulée comme prévu et porte le satisfecit total.							
Perspectives 2019	Comme par le passé, ces perspectives sont reconduites : • Construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes • Renforcement des capacités techniques des personnels de la Chambre des Comptes • Augmentation de la capacité d'accueil de la Chambre des Comptes • Renforcement des équipements (véhicules, climatiseurs • Poursuite du maintien des équipements existants							

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 123

CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT

Responsable du programme

BELOMBE ANDRE

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
Indicateur	Indicateur :	Taux de traitement des recours reçus
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence	70%
	Année de référence	2016
	Valeur cible	100%
	Année cible	2019
Actions du programme	Action 01 : Gestion des greffes Action 02 : Contentieux spécial Action 03 : Contentieux judiciaire Action 04 : Contentieux administratif	
Dotations initiales	AE : 426 080 000	CP : 426 080 000
Contexte de mise en œuvre	Le programme 123 s'est déroulé dans un contexte marqué par l'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres ainsi que de l'affectation de nouveaux conseillers et avocats généraux.	
Responsable du programme	M. BELOMBE André, Président de la Chambre Administrative	

OBJECTIF	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de décisions rendues en matière judiciaire, administrative, spéciale et électorale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	45.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2017
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 426 080 000	CP 426 080 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	BELOMBE ANDRE,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 123 s'est faite dans un contexte d'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres à savoir la Chambre Administrative et la Chambre Judiciaire, l'affectation de nouveaux conseillers et avocats généraux.

La perspective qui s'en dégage, c'est l'augmentation des ressources matérielles et financières de même que le renforcement des capacités des personnels, l'automatisation de procédures et la modernisation de l'archivage.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Afin d'éradiquer les violations de la loi et des droits de l'homme, l'affaiblissement de l'Etat de Droit et de restaurer la crédibilité de la Justice, la Cour Suprême a mis en 2018 l'accent sur l'amélioration de la gestion des contentieux judiciaire, administratif et spécial. Il s'agit de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et de la sécurité juridique et judiciaire, à l'ancrage de la démocratie, à la maîtrise et la modernisation de la gestion des contentieux.

L'amélioration de la performance des Chambres Administrative et Judiciaire de la Cour Suprême passe par le fonctionnement efficace et efficient des greffes de ces Chambres, d'où la nécessité de mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des greffes et des conditions de travail. Toutes ces actions contribuent de manière significative à la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun.

Analyse de la performance globale du Programme 123

RESULTAT TECHNIQUE OBTENU	76.10%	
TAUX DE REALISATION DE L'INDICATEUR	76,10%	
DOTATION DE CREDITS REVISES (écarts)	AE : 426 080 000	CP : 426 080 000
CREDITS CONSOMMES	AE : 426 080 000	CP : 426 080 000
TAUX DE CONSOMMATION	100%	100%
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à hauteur de 100% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs. L'insuffisance des crédits alloués au programme le manque d'infrastructures et l'insuffisance du personnel ont fortement influencés la performance du programme, il est ainsi noté une stagnation de la performance.	

PERSPECTIVES POUR 2019

L'atteinte des objectifs du programme passera nécessairement, par l'accélération de l'instruction des dossiers, l'amélioration du cadre et des conditions de travail et l'automatisation des procédures

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	76,10%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	76.1	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 420 933 162	CP 420 933 162
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 5 146 838	Ecart CP 5 146 838
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 420 933 162	CP 420 933 162
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à hauteur de 100% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs. L'insuffisance des crédits alloués au programme le manque d'infrastructures et l'insuffisance du personnel ont fortement influencés la performance du programme, il est ainsi noté une stagnation de la performance.	
PERSPECTIVES 2019	L'atteinte des objectifs du programme passera nécessairement, par l'accélération de l'instruction des dossiers, l'amélioration du cadre et des conditions de travail et l'automatisation des procédures	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 GESTION DES GREFFES								
OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	76 000 000	76 000 000	75 998 152	75 998 152	75	75	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action gestion des greffes s'est déroulé dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel, l'augmentation significative du volume de dossiers et l'insuffisance des locaux (bureaux, salles d'archivage).							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Gestion du greffe de la Chambre Judiciaire • Gestion du Greffe de la Chambre Administrative • Gestion du Greffe de la Cour Suprême							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'action a été marquée par une consommation des crédits à hauteur 100%. Il a été noté une progression dans la performance de l'action. Celle-ci n'a pas été optimale à cause de l'insuffisance du personnel, des conditions et du cadre de travail inadéquats ainsi que de l'insuffisance des crédits alloués.							
Perspectives 2019	L'évolution de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités et aussi par l'augmentation des crédits.							

Action 02 CONTENTIEUX SPECIAL

OBJECTIF									
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	35 780 000	35 780 000	30 779 734	30 779 734	30 779 734	30 779 734	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	• Tenue de session de la Commission d'assistance judiciaire • Mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 100%. Malgré une consommation totale ces crédits n'ont pas permis d'atteindre les objectifs, d'autres facteurs tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action. La baisse de la performance de cette action se justifie ainsi.								
Perspectives 2019	L'amélioration de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités et aussi par l'augmentation des crédits.								

Action 03 CONTENTIEUX JUDICIAIRE

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	207 100 000	207 100 000	206 977 456	206 977 456	206 977 456	206 977 456	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et l'insuffisance des ressources allouées.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 100%. cette consommation des crédits a permis d'atteindre les objectifs,, malgré certains facteurs défavorables tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail.							
Perspectives 2019	Le maintien de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités, par l'augmentation des crédits et aussi par l'automatisation des procédures.							

Action 04 **CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

OBJECTIF								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:							
	Valeur de référence:							
	Année cible:							
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	107 200 000	107 200 000	107 177 820	107 177 820	107 177 820	107 177 820	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et l'insuffisance des ressources allouées.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 100%. cette consommation des crédits a permis d'atteindre les objectifs,, malgré certains facteurs défavorables tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail.							
Perspectives 2019	Le maintien de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement des capacités, par l'augmentation des crédits et aussi par l'automatisation des procédures.							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans l'ensemble, malgré la consommation de la quasi-totalité de ses ressources, la volonté d'atteindre les objectifs fixés au début de l'année et les efforts fournis au courant de l'exercice, les résultats techniques n'ont pas été satisfaisants. Ceci est fortement dû à la chute drastique de son budget d'une part et de l'insuffisance des locaux répondant aux effectifs de la Haute Juridiction d'autre part. Néanmoins, la Cour Suprême est restée rivée sur son objectif stratégique, surtout pour conserver l'harmonie avec la stratégie nationale. Ainsi, il faut noter à l'actif de la mise en œuvre de ses programmes plusieurs activités menées dans le sens de la consolidation de l'Etat de Droit et du renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême :

- ?la promotion d'une justice rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit caractérisé notamment par le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;
- ?le renforcement de l'indépendance du système judiciaire afin d'améliorer la réputation du pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;
- ?le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorable au développement économique ;
- ?le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques.

3.2. LEÇONS APPRISES

S'il est impératif d'observer un maximum de cohérence dans la formulation des objectifs, des actions, des résultats attendus, des indicateurs, des références et des cibles à l'intérieur de chaque programme pour permettre l'évaluation méthodique et rigoureuse des progrès réalisés, il convient de relever les efforts fournis à cet effet par la Cour Suprême dans ce sens. Par ailleurs, le budget programme est une construction permanente et les aménagements des programmes sont toujours nécessaires afin de les adapter aux mutations que connaissent les chapitres budgétaires concernés.

La Chambre des Comptes n'est pas reconnue comme Institution Supérieure de Contrôle malgré la clarté des normes internationales et des engagements nationaux. De plus, elle est non seulement limitée par l'insuffisance des moyens matériels, mais aussi et surtout par l'absence d'examen de la gestion.

3.3. PERSPECTIVES 2019

- Poursuivre la reformulation des indicateurs des programmes et actions, afin de les rendre en plus opérationnels en 2019 ;
- Pour suivre aussi la coordonner des actions du programme et des activités par action, pour améliorer davantage les résultats attendus ;
- Mettre en place un système de monitoring qui permettra de renseigner les indicateurs ;
- Reformuler les indicateurs, pour mieux apprécier la performance ;
- Construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes.

Sur le plan opérationnel les perspectives vont porter sur :

la mise en place d'un forum d'échanges entre la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et la Commission des Finances et du Budget du Sénat et de l'Assemblée Nationale du Cameroun ;

La transformation de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes ;

Poursuivre la sollicitude du MINFI et MINEPAT pour le financement de la construction du nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes.